



Chaque année, l'ACPM détermine le montant des cotisations à recueillir auprès des membres pour s'acquitter de ses obligations financières. Ces obligations incluent les coûts des compensations financières (jugements et règlements) versées aux patients ainsi que les frais judiciaires et les frais d'administration.

Pour déterminer les cotisations, l'ACPM utilise des calculs actuariels fondés sur des renseignements historiques et des hypothèses relatives aux obligations futures. Cette approche permet de déterminer les fonds requis pour que l'Association puisse s'acquitter de ses obligations futures, lesquelles peuvent s'étaler sur une période allant jusqu'à 50 ans.

L'ACPM a recours à deux sources de revenus pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations financières : les cotisations des membres et les produits de placements détenus pour répondre

aux passifs. Les cotisations sont calculées selon les modèles de risques des trois régions tarifaires : l'Ontario, le Québec et le Reste du Canada (les provinces de l'Atlantique, les provinces de l'Ouest et les territoires). Chaque région est autosuffisante et il n'y a pas de financement interrégional.

L'ACPM s'est engagée à maintenir une structure de tarification prévisible en augmentant les cotisations seulement lorsque nécessaire. Quand les actifs sont plus grands que les passifs actuariels, l'ACPM peut avoir recours à des crédits de cotisation pour réduire le montant de la cotisation de tous les membres d'une région.

Les deux tableaux suivants illustrent la cotisation globale requise par région et la cotisation moyenne requise par membre en 2012.

Le tableau détaillé sera publié en octobre 2011.

Cotisation globale requise par région

	RÉGION A (Québec)	RÉGION B (Ontario)	RÉGION C (Reste du Canada)
Cotisation globale en 2012	69 556 000 \$	36 000 000 \$	90 424 000 \$
Cotisation globale en 2011	71 396 000 \$	76 037 000 \$	83 709 000 \$
Variation	(2,6 %)	(52,7 %)	8,0 %

Les cotisations des membres ventilées par région et par code de travail seront publiées en octobre 2011.

Cotisation moyenne requise par membre

	RÉGION A (Québec)	RÉGION B (Ontario)	RÉGION C (Reste du Canada)
Cotisation moyenne (par membre) en 2012	4 150 \$	1 111 \$	2 784 \$
Cotisation moyenne (par membre) en 2011	4 332 \$	2 422 \$	2 670 \$
Variation	(4,2 %)	(54,1 %)	4,3 %